

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 septembre 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme BIOT (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme BLETTERY (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme BERNARD (pouvoir Mme POPARD) - Mme GAUTHIE (pouvoir M. AYACHE) - M. HELIE (pouvoir M. DUGOURD)

Membres absents : M. MARCHAND - M. ALLAERT - M. LOUIS - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne Franche-Comté- Adhésion et représentation de la Ville

Mme Tenenbaum, au nom des commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Pôle de Gérontologie Interrégional (PGI) Bourgogne Franche-Comté s'est structuré juridiquement en Groupement d'Intérêt Economique (GIE) en avril 2010 et a commencé le développement de son activité depuis cette date, grâce à l'embauche d'un chef de projet et d'une chargée de mission.

Après plus d'un an de fonctionnement, le PGI sort de sa phase de mise en place. L'équipe projet s'est attachée à informer, à bâtir et entretenir un réseau, à faire émerger des projets, et à être identifiée comme interlocuteur.

Les principales missions du PGI-BFC sont les suivantes.

- Promouvoir le développement de la recherche et de l'innovation afin de faire bénéficier rapidement les personnes âgées de ses avancées. Il est essentiel pour les entreprises et les acteurs économiques de connaître les attentes et les besoins spécifiques des seniors afin d'ajuster les offres de service et de créer des gammes de produits adaptées. Aussi le PGI est-t-il l'interface privilégiée pour fournir une connaissance adaptée du marché, apporter une expertise dans les tests de nouveaux produits et proposer un accompagnement à la gestion de projet.

Dans le cadre de ces programmes de recherche, le PGI coordonne avec le CHU et les universités, la « cohorte » International Collaboration on Endocarditis (ICE) afin de mieux connaître les aidants et mieux les accompagner dans leur parcours de vie et en particulier en s'attachant à trouver les moyens d'une qualité de vie adaptée à des pathologies liées au vieillissement de la population (Alzheimer, Parkinson, DMLA, AVC, Cancer). Cette étude s'adosse sur les compétences et l'expertise des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et des acteurs locaux de la gérontologie.

- S'impliquer dans le transfert de compétences, l'échange de bonnes pratiques et la formation en gérontologie. Le PGI s'attache en particulier à répondre aux besoins et aux attentes des personnes âgées et des professionnels impliqués localement en gérontologie.

A l'issue de la phase de préfiguration, il est proposé de créer une association dénommée « Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne-Franche-Comté » en remplacement du GIE. L'objectif est de disposer d'une structure juridique permettant le développement du pôle et représentative des acteurs impliqués dans le fonctionnement en particulier les entreprises et les collectivités locales ce qui n'est pas possible actuellement.

L'objet du rapport est d'inviter le Conseil Municipal à décider l'adhésion de la Ville à cette association, dont les statuts sont annexés, étant précisé que le montant de la cotisation est de 10 000 € et se substituera aux subventions accordées à la structure.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la solidarité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'adhésion de la Ville au Pôle de Gérontologie Interrégional Bourgogne-Franche-Comté, dont les statuts sont annexés au rapport ;

2 - désigner Madame Françoise Tenenbaum pour représenter la Ville au sein de cette association.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ